

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 01/03/22

DÉLIBÉRATION N° C.2022-3 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Date de la convocation
22/02/2022

Le 01/03/22 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		MH MICHON	x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise			x		
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	136,500

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe	x				
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	LABBAT Jean-François					
	PADILLA-RATELADE M.		C. ARFEUILLERE	X		
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
	TAGUET Jean-Marie	X				
	VIDAL Marie-Laure		J. CORNELISSEN	X		
23	ZIOLO Eric		JM. TAGUET	X		
	CHEVREUX Laurence	X				
	DEFEMME Catherine		L. CHEVREUX	X		
	JOUANNETAUD Marinette					
	LEGER Jean-Luc	X				
	MARTIN Valéry		C. ARFEUILLERE	x		
	SIMONET Valérie		L. CHEVREUX	x		
87	LARDY Brigitte			x		
	MALET Patrick	x				
	TOTAL / 16 (25 % des voix)	6	7		13	75,833

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
	BUJON Marc					
	CORNELISSEN Tony	X				
	FONFREDE Alain					
VMM	MONTIGNY Pascal	X				
	BONNET-TENEZE V.	X				
	BOUCHOT Estelle					
	BOURROUX François					
VEM	LELIEVRE Carla					
	SAVIGNAC Sylvie	x				
	CHAUMEIL Romain					
CGS	COURTEIX Nadine					
	FRAYSSE Marie					
	BONIFAS Marina			x		

	LETELLIER Thierry	x				
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin			x		
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine					
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond					
MCeA	GUYONNET Gérard			X		
	ROULLAND René		C. PARDANAUD	X		
	VERDIER Alexandre					
PV	ANOMAN Mathieu					
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	COLIN Juliana	X				
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent					
BC	FORESTIER Joël	X				
	TOTAL / 32	11	1		12	36,000

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier					
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Lilliane	x				
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément			x		
BOISSONNEAU Marie-Lise	x				
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre		J. CORNELISSEN	x		
CHARTIER Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel			x		
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie					
FONTAINE Guillaume					
FOURGNAUD Claudine					
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno					
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Sernetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise			x		
LAUZANNE Claudie			x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine					
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud	x				
MAGIMEL Alain	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence			x		

MORATILLE Gérard	x				
NOUAÏLE Josette	x				
PENEL Eric	x				
PEREON Julien	x				
PETIT Pascal					
PORTE Guillaume					
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène	x				
SAGAN Françoise					
SAUGERAS Michel	x				
SEGUI Aurélien					
SENOUSSAOUI Bernard	x				
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy					
VIGROUX-SARDENNE J.				x	
VINATIER Catherine					
VIROLLE Sabine			B. POUYAUD	x	
TOTAL / 65	28		2		30

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane		G. MAGRIT	x		
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel					
BOYER Laurence					
BREBION Célia	x				
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre		C. BREBION	x		
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle					
LAPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		B. REUGE	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica			x		
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain	x				
TOTAL / 43	15	3		18	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BERTRAND Sylvaine		JP BOSDEVIGIE	x		
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST F.					
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
LE GRAND Yannick					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles	x				
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	5	2		7	
Communes et EPCI=30 % des voix	59	8		67	91,000

Participaient également à la réunion : Mmes CHABROL (CR) et ROME (CESER), MM. BEYNEL et VALADE (CV), deux auditeurs des communes de Bujaleuf et Rilhac-Treignac.

Personnels du Syndicat mixte : Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER, Jessica HUREAUX.

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107.

Description du projet :

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre, le contexte budgétaire ainsi que les objectifs financiers et les priorités du syndicat mixte du PNR de Millevaches pour la construction du budget primitif 2022 sont détaillés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires qui vous est proposé en annexe.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2022 du syndicat mixte.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

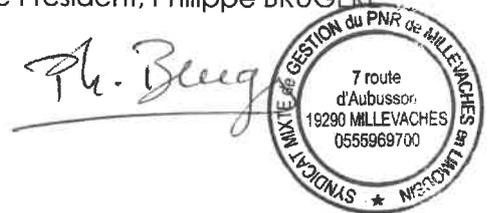
- De prendre acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Nombre de délégués en exercice : 181

Présents : 66/ Votants : 82 (dont 16 pouvoirs) / Pour : unanimité / Contre : / Abstention :

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité
Le 07.03.22
et qu'elle a été affichée
Le 07.03.22



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REÇU LE
07 MARS 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

ANNEXE N° 3

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022**

(ROB)

REÇU LE
07 MARS 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Servant de support au Débat
d'Orientations
Budgétaires
(DOB)

Comité syndical
1^{er} mars 2022

SOMMAIRE

Préambule	3
Introduction	4
Partie I - Eléments d'information	5
I - Ressources humaines	5
1. Données générales	5
2. Organisation du travail	6
3. Compte épargne temps	7
4. Charges de personnels totales	7
5. Heures supplémentaires	7
6. Avantages en nature	8
7. CNAS	8
8. L'assurance maintien de salaire	8
9. Evolution des effectifs	9
II- Situation financière	11
1. Résultats 2021 (<i>provisoires</i>)	11
2. Les principaux ratios	12
3. Etat de la dette	13
Partie II - Les orientations budgétaires 2022	14
I -Le budget de fonctionnement	14
1. Orientations	14
2. Présentation globale	14
3. Estimation détaillée et chiffrée	15
II- Le budget d'investissement	18
1. Orientations	18
2. Présentation globale	19
3. Estimation détaillée et chiffrée	19
III- Présentation budgétaire par le prisme de la mise en œuvre de la charte	22

Préambule

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires s'impose aux collectivités et autres établissements publics.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales et vient modifier le Code Général des Collectivités Territoriales. Désormais, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et constitue le support du débat d'orientation budgétaire. Il fait l'objet d'une publication (site Internet, affichage) par tous moyens permettant au public d'être informé de son contenu et doit être transmis au contrôle de légalité de la préfecture. Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif, support du DOB, sera formalisée par la prise d'un acte : une délibération spécifique s'impose.

Le Budget Primitif 2022 sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical. Il sera, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, construit sur la base des orientations budgétaires débattues aujourd'hui.

INTRODUCTION

Comme pour toutes les collectivités, l'activité de notre Syndicat a été impactée en 2021 par la situation sanitaire inédite que le monde entier traverse depuis deux ans, rendant les conditions de travail et les interactions sociales plus difficiles. Toutefois le recours aux outils informatiques et numériques et au télétravail, possible pour notre structure, a permis à nos agents de travailler efficacement malgré cette situation difficile et anxiogène. Je tiens ici à remercier l'ensemble de l'équipe du Parc pour le travail réalisé en 2021.

Ainsi, le dépôt de la candidature RICE puis, en fin d'année, l'obtention du label ; la définition puis l'approbation de la stratégie ENR pour les années à venir, l'élaboration d'une stratégie d'action en matière d'agriculture locale et durable, la rédaction, dans la concertation, de la nouvelle charte forestière, la mise en place d'une communication renforcée, sont autant d'actions fortes et structurantes pour notre territoire que nous avons conduites en 2021.

Contexte budgétaire de notre Syndicat pour 2022 :

Je vous propose que 2022 marque la poursuite des orientations et efforts entamés en 2021.

Il s'agit de porter une ambition forte pour notre territoire de développement durable, de préservation et de valorisation de tous ses patrimoines.

Aussi, nous proposons que l'année 2022 soit consacrée :

- à la poursuite des actions en cours (fin des actions contrat Parc et poursuite des programmes hors contrat) ;
- à la poursuite de l'élaboration, au regard de la mise en œuvre de la charte validée fin 2018, d'une stratégie d'action priorisée et basée sur un calendrier de réalisation ;
- à la rédaction du nouveau Contrat de Parc au regard de nos priorités d'action et de la stratégie d'intervention de la Région.

C'est avec la volonté de mettre tout en œuvre pour atteindre ces objectifs que je vous propose d'introduire notre débat d'orientation budgétaire 2022.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Comité syndical pour le vote du budget primitif 2022.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, donnera lieu à une délibération, le ROB sera mis en ligne sur le site internet du Parc.

PARTIE I – ÉLÉMENTS D'INFORMATION

I. RESSOURCES HUMAINES

1 – Données générales

Au 31 décembre 2021 :

Nombre d'agents total : 34 - Equivalents Temps Plein (ETP) total : 28,94

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Emploi permanent	32	27,84
Emploi non permanent	2	1,1
TOTAL	34	28,94

Répartition statutaire :

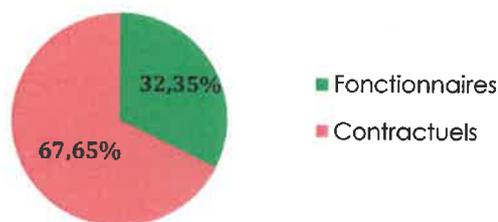
8 fonctionnaires CNRACL
3 fonctionnaires IRCANTEC
17 CDD IRCANTEC (dont 2 emplois non permanents)
6 CDI

Répartition hommes/femmes :

10 hommes –24 femmes

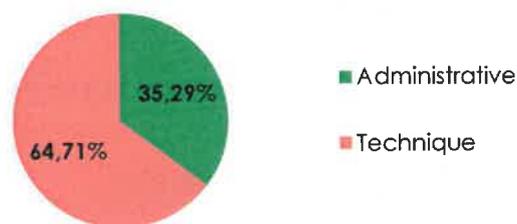
Répartition fonctionnaires - contractuels :

	Fonctionnaires	Contractuels
Femmes	8	16
Hommes	3	7
TOTAL	11	23



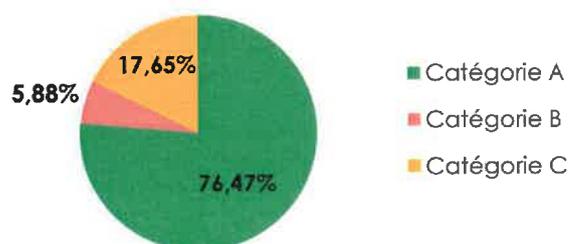
Répartition des agents par filière :

	Administrative	Technique
Femmes	10	14
Hommes	2	8
TOTAL	12	22



Répartition des agents par catégorie :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	18	1	5
Hommes	8	1	1
TOTAL	26	2	6



2 – Organisation du travail

Le temps de travail des agents est fixé à 35 heures par semaine. Mais selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre : 35 Heures/semaine ou 39 Heures/semaine avec 23 jours de RTT/an.

Emplois à temps complet ou non complet :

		Temps complet	90%	80%	50%	En dessous de 50%
Catégorie A	Femmes	14	1	1	2	
	Hommes	7		1		
Catégorie B	Femmes	1				
	Hommes	1				
Catégorie C	Femmes	3				2
	Hommes				1	

Télétravail

Au vue du contexte sanitaire et de l'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, le télétravail est mis en place à compter de 2022 au sein du Syndicat.

Le télétravail pourra être exercé par les agents de la collectivité dont l'activité est éligible au télétravail et à raison de 2 jours maximum par semaine pour un temps complet. Cette quotité est proratisée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

3 – Compte épargne temps

En 2021, 87,5 jours ont été versés sur les CET et 0 jours ont été utilisés. Au 31/12/2021, au total il y a 261 jours cumulés pour les agents en poste en 2021.

Répartition :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	172,5 jours pour 13 agents	12 jours pour 1 agent	2 jours pour 1 agent
Hommes	74,5 jours pour 3 agents	0	0

4 – Charges de personnel totales

La rémunération des agents territoriaux se décompose en 2 parties.

- **Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :**

- le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- l'indemnité de résidence;
- les charges patronales.

- **Le régime indemnitaire :**

- de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relève des missions occupées par l'agent, les indemnités de régie ;
- le régime indemnitaire de la collectivité.

Réalisés 2021 :

Montant total du chapitre 012 : 1 259 264,48 €

Prévisions 2022 du chapitre 012 : 1 407 000 €

5 – Heures supplémentaires

Pas d'heures supplémentaires versées en 2021.

La consigne reste de privilégier, lorsque les heures supplémentaires n'ont pas pu être évitées, la récupération sur des périodes moins chargées.

6 – Avantages en nature

Au regard de la définition légale de l'avantage en nature, aucun agent n'en bénéficie. Les agents ont accès à des véhicules de service.

7 – CNAS

Réalisé 2021 :

30 agents bénéficiaires

Cotisation : 212 € par agent

Nombre d'utilisateurs : 17

Nombre de prestations : 80

Montant total des prestations et avantages : 5.728 €

dont :

- 4.610 € pour des prestations ou aides (soutien à l'éveil culturel, Noël, chèques vacances, chèques culture lire, ticket CESU...)
- 918 € pour des avantages auprès de partenaires du CNAS (voyagistes, spectacles, locations de voiture...)
- 200 € de cotisations à l'URSSAF liées aux aides reçues (cotisations versées sur les aides ou prestations puisque certaines d'entre elles peuvent être assujetties).

Estimatif 2022 : 33 x 212 € par agent bénéficiaires soit 6 996 €

8 – L'assurance maintien de salaire

Réalisés 2021 :

La collectivité participe à l'assurance maintien de salaire, que les agents peuvent contracter (sans obligation). Sur présentation d'une attestation annuelle, l'employeur verse une participation fixée à 20 €.

6 agents ont bénéficié de la participation à l'assurance maintien de salaire en 2021 (sur tout ou partie de l'année).

Catégorie A : 2

Catégorie B : 1

Catégorie C : 3

Coût sur l'année : 1 170,84 €

Estimatif 2022 : 5 agents soit 1 200 € sur l'année

9 – Evolution des effectifs

Les mouvements en 2021 :

- 9 recrutements externes (1 emploi permanent, 1 collaborateur de cabinet, 3 emplois saisonniers, 4 sur accroissement d'activité) dont 9 en CDD ;
- 10 renouvellements de Contrats à Durée Déterminée sur emplois permanents ;
- 3 mises en stage de la fonction publique pour des agents contractuels ;
- 5 départs (2 sur emploi saisonnier, 2 sur accroissement d'activités et 1 sur poste collaborateur de cabinet) dont 4 fins de CDD et 1 démission.

Prévisions 2022 :

- 3 agents sont en détachement dont 1 détachement se terminant le 31/08/2022
- 1 agent est en disponibilité (fin au 30/06/2022)
- 1 départ : responsable finances – mutation au 19/04/2022

Prévision de recrutement :

- 1 emploi permanent de responsable finances
- 1 emploi permanent d'ingénieur Natura 2000
- 3 emplois saisonniers (accueil maisonnette) 2 CDD 6 mois, 1 CDD 2 mois
- 2 emplois de techniciens pour accroissement d'activité : 1 éco-interprète (CDD de 6 mois) et 1 technicien forêt (CDD de 6 mois)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2021

POSTES PERMANENTS CRÉÉS	FONCTION	Statut	Quotité poste/35	Temps travail
FILIERE ADMINISTRATIVE				
ATTACHE TERRITORIAL			6	5,8
	Directrice	TIT	35	35
	Chargé de mission patrimoine bâti	CDI	35	28
	Chargé de mission tourisme	TIT	35	35
	Responsable administratif	CDI	35	35
	Chargé de mission éducation	CDI	35	17,5
	Chargé de mission rando Millevaches	CDD	35	35
	Chargé de mission éducation remplacement temps partiel	CDD	0	17,5
REDACTEUR			1	1
	Responsable finances	TIT	35	35
ADJOINT ADMINISTRATIF			3	3
	Chargé de communication	TIT	35	35
	Agent comptable paie	STA	35	35
	Assistant de direction	STA	35	35
FILIERE TECHNIQUE				
INGENIEUR			17	16,2
	Chargé de mission urbanisme	CDD	35	35
	Chargé de mission TEPOS	CDD	35	35
	Chargé de mission milieu aquatique	CDI	35	17,5
	Responsable pôle animation territoriale	CDD	35	35
	Chargé de mission énergie RICE	CDI	35	35
	Chargé de mission agriculture	CDD	35	28
	Chargé de mission paysage	TIT	35	31,5
	Chargé de mission milieu aquatique	CDD	35	35
	Chargé de mission Natura 2000	CDD	35	35
	Responsable pôle gestion de l'espace	CDI	35	35
	Chargé de mission forêt	CDD	35	35
	Chargé de mission Natura 2000	TIT	35	35
	Chargé de mission forêt	CDD	35	35
	Géomaticien	CDD	35	35
	Chargé de mission milieu aquatique	CDD	35	35
	Chargé de mission agriculture	CDD	35	35
	Chargé de mission Life WildBees	CDD	35	35
TECHNICIEN			1	1
	Technicien naturaliste	CDD	35	35
ADJOINT TECHNIQUE			0,84	0,84
	Agent d'entretien	TIT	8	8
	Agent d'entretien	TIT	4	4
	Agent technique	STA	17,5	17,5
TOTAL EMPLOI PERMANENTS			28,84	27,84
EMPLOIS NON PERMANENTS AU 31/12/2021				
INGENIEUR	Chargé de mission grands prédateurs	CDD	0,5	0,5
ATTACHE	Chargé d'animation Natura 2000	CDD	0,6	0,6
TOTAL EMPLOI NON PERMANENTS			1,1	1,1

II. SITUATION FINANCIERE

1- Résultats 2021 (provisoires)

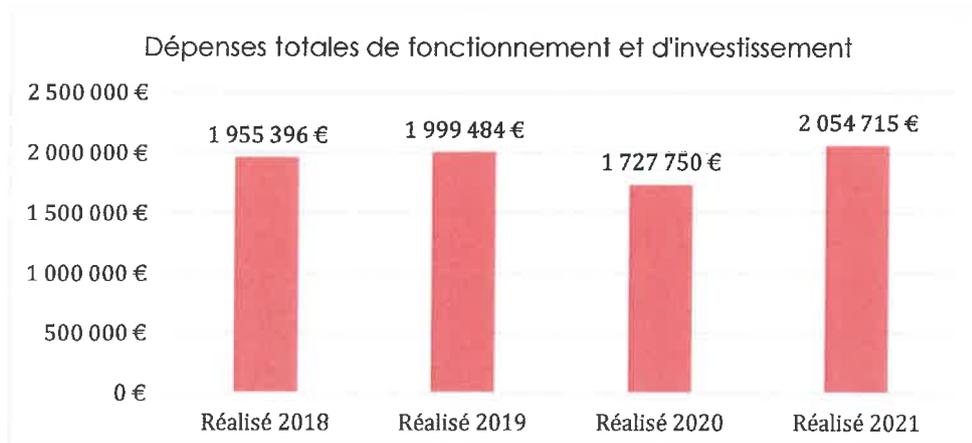
a) - Les résultats de l'exercice 2021 (provisoires)

Il s'agit d'éléments provisoires, le résultat de l'exercice 2021 sera consolidé au compte administratif.

		DEPENSES		RECETTES		RESULTAT PROVISoire
		BP	REALISE	BP	REALISE	
Résultat 2021	Section de fonctionnement	2 420 700,00 €	1 961 397,73 €	2 241 000,00 €	2 223 252,38 €	261 854,65 €
	Section d'investissement	241 300,00 €	93 317,53 €	229 800,00 €	130 695,64 €	37 378,11 €
Report 2020	Report en section de fonctionnement			179 700,00 €	179 758,82 €	441 613,47 €
	Report en section d'investissement			301 400,00 €	301 430,99 €	338 809,10 €
Résultat cumulé 2021	Section de fonctionnement	2 420 700,00 €	1 961 397,73 €	2 420 700,00 €	2 403 011,20 €	441 613,47 €
	Section d'investissement	241 300,00 €	93 317,53 €	531 200,00 €	432 126,63 €	338 809,10 €
	TOTAL CUMULÉ	2 662 000,00 €	2 054 715,26 €	2 951 900,00 €	2 835 137,83 €	780 422,57 €

b) - Evolution globale de la section de fonctionnement et d'investissement

DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 (provisoire)
Section de fonctionnement	1 822 571 €	1 965 125 €	1 670 821 €	1 961 398 €
Section d'investissement	132 824 €	34 359 €	56 929 €	93 318 €
TOTAL	1 955 396 €	1 999 484 €	1 727 750 €	2 054 715 €



RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 (provisoire)
Section de fonctionnement	1 525 933 €	1 561 782 €	1 859 242 €	2 223 252 €
Section d'investissement	130 876 €	187 229 €	128 804 €	130 696 €
TOTAL	1 656 809 €	1 749 011 €	1 988 047 €	2 353 948 €



2 – Les principaux ratios

Population DGF (2021) : 51 310		Prévisions 2022	Montant/Hab
Dépenses réelles de fonctionnement		2 448 613,47 €	47,72 €
Recettes réelles de fonctionnement		2 095 300,00 €	40,84 €
Dépenses d'équipement brut		242 649,00 €	4,73 €
Encours de dette		24 000,00 €	0,47 €
Remboursement des intérêts de la dette		756,00 €	0,01 €
Remboursement du capital de la dette		12 000,00 €	0,23 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement		57,46%	
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		11,58%	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement		1,15%	

3 – Etat de la dette

A - Structure de la dette :

Un seul emprunt est en cours au sein du Syndicat.

Intitulé	Organisme prêteur	Montant emprunté	Date de contractualisation	Date première échéance	Date dernière échéance
Réalisation de la Maison du Parc	Crédit Agricole Centre France	120 000,00 €	2014	01/06/2014	01/06/2023

B - Encours de la dette :

Au 31/12/2021 : **24 000 €.**

C-Profil d'extinction de la dette :



D - Annuité de la dette :

	Annuité	Intérêts	capital	CRD au 31/12
2021	13 134,00 €	1 134,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €
2022	12 756,00 €	756,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
2023	12 378,00 €	378,00 €	12 000,00 €	- €

PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Orientations

Maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes ;

Mise en œuvre des actions dans le cadre de la dernière année du Contrat Parc (renouvelé pour les années 2021 et 2022) ;

Poursuite des actions hors contrat en cours ;

Poursuite de la fiabilisation des recettes et en particulier des subventions.

2. Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2022 en section de fonctionnement proposé s'élève à **2 538 613 €**.

A. Dépenses :

Chapitre	Prévisions 2022
C011 Charges à caractère général	820 400,00 €
C012 Charges de personnel et frais assimilés	1 407 000,00 €
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections- Dotations aux amortissements	90 000,00 €
C65 Autres charges de gestion courante	124 500,00 €
C66 Charges financières	4 600,00 €
C67 Charges exceptionnelles	2 113,47 €
C68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	40 000,00 €
C022 Dépenses imprévues	50 000,00 €
TOTAL	2 538 613,47 €

B. Recettes :

Chapitre	Prévisions 2022
C013 Atténuations de charges	17 000,00 €
C042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 700,00 €
C70 Produits des services, du domaine et ventes divers	30 600,00 €
C74 Dotations et participations	2 047 000,00 €
C75 Autres produits de gestion courante	700,00 €
C002 Résultat N-1 reporté (provisoire)	441 613,47 €
TOTAL	2 538 613,47 €

3. Estimation détaillée et chiffrée

A. Dépenses :

▪ Les charges à caractère général hors actions (chapitre 011)

Celles-ci comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement non affectables clairement à une action ; il s'agit principalement des dépenses suivantes : les frais d'énergie, de location et d'entretien des locaux, la maintenance des matériels (en particulier le parc informatique et automobile) les taxes, les frais de déplacements des agents, les fournitures administratives, les primes d'assurance, les frais d'insertions obligatoires pour les marchés, les frais d'affranchissements et les frais téléphoniques.

Montant prévisionnel : 164 000 €

▪ Les charges de personnel (chapitre 012)

Le montant prévisionnel de la masse salariale totale 2022 s'élève à 1 407 000 € soit 55 % des dépenses totales de la section de fonctionnement. Les dépenses d'animations bénéficient de recettes spécifiques de la part de la Région, de l'Europe, des Agences, de l'Etat pour un montant de 547 900 € soit un taux de financement de presque 40 % du chapitre 012 total.

L'essentiel du coût salarial correspond à de l'animation territoriale et de l'ingénierie de projet, les coûts salariaux relevant du fonctionnement du syndicat mixte représentent environ 35 %, le personnel administratif consacre l'essentiel de son temps au soutien financier et logistique des projets.

Les services du Syndicat sont organisés en 3 pôles :

- un pôle direction, gestion administratif et financier et logistique, comprenant 7,97 ETP (direction, gestion administrative, gestion juridique-marchés publics, gestion financière et comptable, ressources humaines, communication, entretien) ;
- un pôle gestion de l'espace, comprenant 13,90 ETP (chef de pôle, chargés de mission Natura 2000, SIG, contrats territoriaux eau, forêt, paysage, urbanisme) ;
- un pôle animation territoriale, comprenant 8,70 ETP (chef de pôle, chargés de mission énergie/plan climat, patrimoine bâti, tourisme durable, économie durable, éducation, agriculture).

Montant prévisionnel : 1 407 000 €

Evolution des charges de personnel au cours des 4 dernières années et prévisions pour 2022 :

Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 (provisoire)	Prévisions 2022
1 165 962,26 €	1 146 536,32 €	1 141 783,12 €	1 259 264,48 €	1 407 000,00 €

Evolution masse salariale entre 2021 et 2022 : augmentation du temps de travail du poste mission grands prédateurs (+0,5 ETP), création d'un poste Natura 2000 (1ETP), d'éco-interprète (0,5 ETP) et d'un poste forêt (0,5 ETP) ; 2 missions stagiaires supplémentaires ; prise en compte des évolutions salariales statutaires.

- **Les charges de gestion courante-hors action** (chapitre 65)

Les charges de gestion courante comprennent : les indemnités et frais de missions des élus, les contributions obligatoires (adhésions aux réseaux : Fédération des Parcs, IPAMAC...), les subventions versées aux associations.

Montant prévisionnel : 92 500 €

- **Les charges financières** (chapitre 66)

Celles-ci comprennent les intérêts d'emprunt du prêt contracté pour la réalisation de la maison du parc (756€), ainsi que les frais liés à l'utilisation d'une ligne de trésorerie, rendue nécessaire par le décalage entre la réalisation des actions et la réception des subventions.

Montant prévisionnel : 4 600 €

- **Les dépenses pour la mise en œuvre des actions** (chapitre 011 et 65) :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses réalisées pour la mise en œuvre des actions prévues au titre de l'année 2022 dans le cadre du Contrat Parc et des programmes spécifiques : **cf détail présenté au point III.**

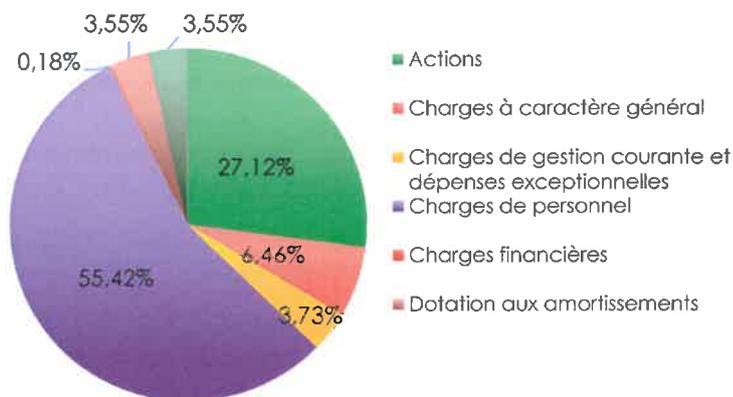
Montant prévisionnel : 688 400 €

- **La dotation aux amortissements** (chapitre 042) :

Montant prévisionnel : 90 000 €

Répartition globale des dépenses :

Actions	688 400,00 €
Charges à caractère général	164 000,00 €
Charges de gestion courante et dépenses exceptionnelles	94 613,47 €
Charges de personnel	1 407 000,00 €
Charges financières	4 600,00 €
Dotation aux amortissements	90 000,00 €
Autres (provisions, dépenses imprévues)	90 000,00 €



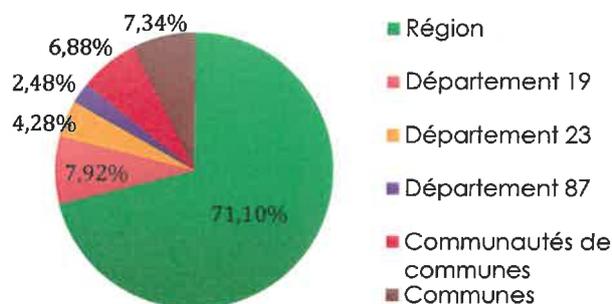
B. Recettes :

▪ Les contributions statutaires (chapitre 74)

Il s'agit de la participation statutaire des collectivités membres du Syndicat.

Après une évolution de 2018 à 2020, celles-ci sont stables depuis 2021. Il est proposé de ne pas les faire évoluer en 2022.

Région	695 527,00 €
Département 19	77 501,20 €
Département 23	41 857,20 €
Département 87	24 309,60 €
Communautés de communes	67 271,40 €
Communes	71 834,00 €
TOTAL	978 300,40 €



Montant prévisionnel : 978 300 €

▪ La contribution de l'État (chapitre 74)

Il s'agit de la dotation annuelle de l'Etat au fonctionnement (Ministère de l'Ecologie). Le montant prévisionnel 2022 est le même qu'en 2021 :

Montant prévisionnel : 100 000 €

▪ Les recettes diverses (chapitre 70)

Il s'agit des recettes issues de l'activité de la maisonnette du Parc : la vente de produits marqués (miel, confiture...), de livres/revues, la location de vélos à assistance électrique, les nuitées à l'aire de bivouac, commissions sur les dépôts-vente, remboursement de prestations effectuées par les chargés de mission sur des actions.

Montant prévisionnel : 30 600 €

▪ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel. Le montant estimé pour 2022 au vu des éléments connus à ce jour s'élève à 17 000 € (dont 15 000 € de remboursement de frais de cotisations sur un poste en détachement).

Montant prévisionnel : 17 000 €

▪ La Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (chapitre 042)

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Montant prévisionnel : 1 700 €

▪ **Les recettes liées aux actions et à leurs animations** (chapitre 74)

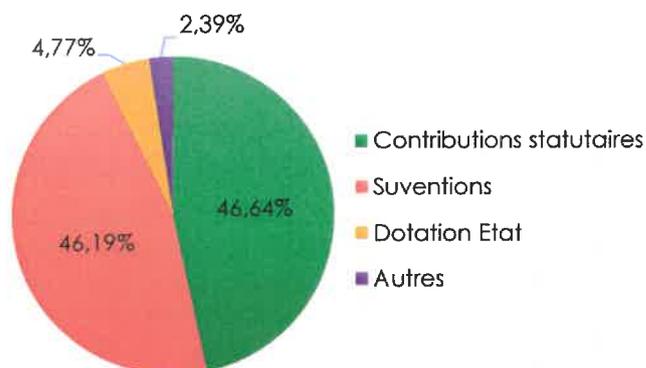
Il s'agit des recettes spécifiques, des subventions qui sont attribuées par les financeurs pour la mise en œuvre et l'animation des actions dans le cadre du contrat Parc ou dans le cadre de programmes spécifiques portés par le Parc :

	Actions	Animations
Etat	88 000,00 €	42 000,00 €
Région	161 000,00 €	270 000,00 €
Départements	3 800,00 €	3 900,00 €
Communes	6 000,00 €	- €
Communautés de Communes	- €	32 000,00 €
Europe	102 000,00 €	100 000,00 €
Agences de l'eau et autres organismes	60 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	420 800,00 €	547 900,00 €

Montant prévisionnel : 968 700 €

Répartition globale des recettes :

Contributions statutaires	978 300,00 €
Subventions	968 700,00 €
Dotation Etat	100 000,00 €
Autres (chap 042 ; 013 ; 70 ; 75)	50 000,00 €



II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

1. Orientations

Limitation des dépenses d'investissement aux besoins d'équipement (renouvellement du matériel informatique, flotte automobile, mobilier) et aux besoins pour la mise en œuvre des actions (acquisition de matériels, travaux...).

2. Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2022 en section d'investissement proposé s'élève à **283 949 €** en dépenses et **560 283 €** en recettes.

A. Dépenses :

Chapitre	Prévisions 2022
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 700,00 €
C16 Emprunts et dettes assimilées	12 000,00 €
C/Op Opérations d'équipements (dont RAR)	242 649,00 €
C27 Autres immobilisations financières	9 600,00 €
C020 Dépenses imprévues	18 000,00 €
TOTAL	283 949,00 €

B. Recettes :

Chapitre	Prévisions 2022
C040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	90 000,00 €
C10 Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00 €
C13 Subventions d'investissement (dont RAR)	109 884,00 €
C27 Autres immobilisations financières	15 590,00 €
C001 Résultat reporté ou anticipé (provisoire)	338 809,10 €
TOTAL	560 283,10 €

3. Estimation détaillée et chiffrée

A. Dépenses :

- **Dettes** (chapitre 16) :

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux de la maison du parc.

Montant prévisionnel : 12 000 €

- **Autres immobilisations financières** (chapitre 27) :

Il s'agit d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat (projet Trame noire, conception séjours, attractivité).

Montant prévisionnel : 9 600 €

- **Opération d'équipement** (chapitre 20 et 21_hors RAR) :

Objet	Prévisions 2022
Rénovation four à pain	55 000,00 €
<i>Etude et travaux</i>	45 000,00 €
<i>Equipement multimédia</i>	10 000,00 €
Maison du parc (aménagement/travaux)	10 000,00 €
Œuvres d'art	7 100,00 €
<i>Réalisation d'une œuvre d'art (RICE)</i>	6 100,00 €
<i>Acquisition de photos</i>	1 000,00 €
Matériel de bureau et informatique	11 800,00 €
<i>Téléphones mobiles</i>	3 000,00 €
<i>Ordinateurs (renouvellement)</i>	6 800,00 €
<i>Divers (besoins éventuels)</i>	2 000,00 €
Equipements divers 2022	81 300,00 €
<i>Véhicule terrain</i>	20 000,00 €
<i>Pôle PGE (drone, appareil photo, tonnelle...)</i>	5 900,00 €
<i>Pôle communication (appareil photo)</i>	500,00 €
<i>Action RICE (Matériels et signalétique observatoire)</i>	9 600,00 €
<i>Action mobilité (vélos à assistance électrique)</i>	20 000,00 €
<i>Action projet touristique (éco-compteur, aménagement vitrine OT)</i>	4 000,00 €
<i>Mobilier bureau et extérieur (tables pique-nique, rayonnage...)</i>	8 800,00 €
<i>Matériel technique (outillage, remorque)</i>	4 500,00 €
<i>Borne recharge véhicule électrique</i>	6 000,00 €
<i>Divers (besoins éventuels)</i>	2 000,00 €
Action Life WildBeez (pollinisateur)	27 200,00 €
<i>Matériels divers (GPS de terrain, appareil photo...)</i>	4 700,00 €
<i>Travaux pour favoriser les pollinisateurs (défrichage parcelles, étrépage landes sèches...)</i>	22 500,00 €
Sentiers d'interprétation	29 500,00 €
<i>Renouvellement signalétique</i>	14 500,00 €
<i>Aménagement base découverte et sentiers à Nedde</i>	15 000,00 €

Montant prévisionnel : 221 900 €

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040) :

Il s'agit de la dotation aux amortissements des subventions d'investissement.

Montant prévisionnel : 1 700 €

Synthèse dépenses

Dette	12 000,00 €
Opération d'équipement	221 900,00 €
Autres immobilisations financières	9 600,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700,00 €
Dépenses imprévues	18 000,00 €

B. Recettes :

- **Dotation, fonds divers et réserve : FCTVA (chapitre 10) :**

Il s'agit du reversement du fonds de compensation à la TVA (FCTVA). La TVA qui est récupérée à hauteur de 16,404 % sur les investissements de l'année 2020.

Montant prévisionnel : 6 000 €

- **Subventions d'investissement (chapitre 13_hors RAR) :**

Il s'agit des aides perçues sur les opérations d'équipements réalisées.

	Actions
Etat	56 980,00 €
Région	9 930,00 €
Départements	2 480,00 €
Europe	19 890,00 €
Agences de l'eau et autres organismes	5 570,00 €

Montant prévisionnel : 94 850 €

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27) :**

Il s'agit du remboursement d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat (nouvelles formes d'itinérance, forêts anciennes, activités pleine nature).

Montant prévisionnel : 15 590 €

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :**

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

Montant prévisionnel : 90 000 €

Synthèse recettes

Dotation, fonds divers et réserve (FCTVA)	6 000,00 €
Subventions d'investissement	94 850,00 €
Autres immobilisations financières	15 590,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €

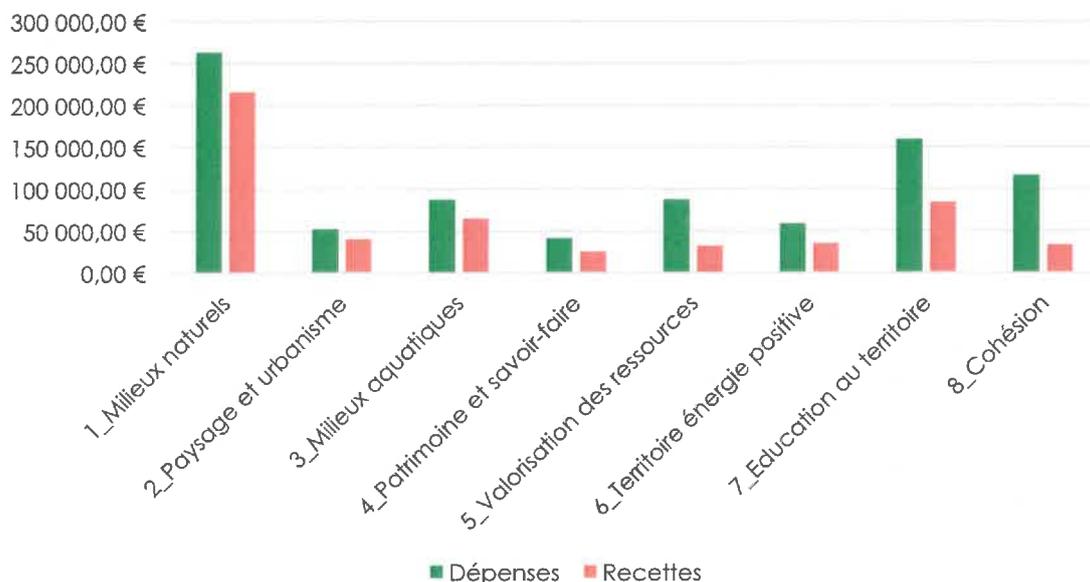
III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE *(fonctionnement et investissement)*

1 – Présentation par orientation :

Axe de la charte	Dépenses par orientation	ACTION		ANIMATION	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Axe 1_Millevaches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	264 000,00 €	217 000,00 €	238 000,00 €	170 000,00 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	53 000,00 €	41 000,00 €	80 000,00 €	51 000,00 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	88 000,00 €	65 000,00 €	105 000,00 €	84 000,00 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	42 000,00 €	26 000,00 €	44 000,00 €	30 000,00 €
Axe 2_Millevaches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	88 000,00 €	33 000,00 €	221 000,00 €	143 000,00 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	59 000,00 €	36 000,00 €	102 000,00 €	40 000,00 €
Axe 3_Millevaches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	160 000,00 €	85 000,00 €	86 000,00 €	10 000,00 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	117 000,00 €	34 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €
Programme transversaux (<i>Observatoire du territoire, évaluation charte</i>)		0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	17 000,00 €
TOTAL		871 000,00 €	537 000,00 €	945 000,00 €	545 000,00 €

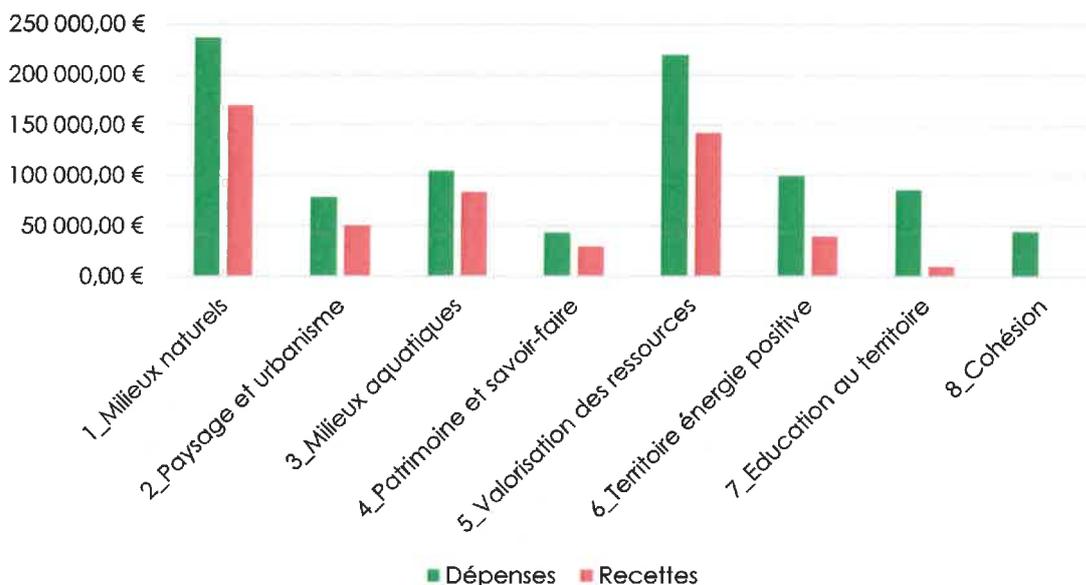
➤ ACTIONS (dépenses et recettes) :

ACTIONS - Répartition des dépenses et recettes par orientation de la charte



➤ **ANIMATION (dépenses et recettes) :**

ANIMATION - Répartition des dépenses et recettes par orientation de la charte



2 – Présentation détaillée par programme d'action :

Orientations	Programme	Objet des dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions recettes
1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	P1_Connaissance	Inventaire Stoc EPS, livret suivi Avifaune	52 000,00 €	41 000,00 €
	P2_Natura 2000	Prestations d'animation, diagnostic pastoral, réalisation d'inventaires, diffusion lettres de liaison	110 000,00 €	101 000,00 €
	P3_Gestion des milieux	Réalisation d'inventaires, acquisition matériels de terrain, subvention APML	24 000,00 €	13 000,00 €
	P4_Préservation des espèces	Projet life WildBeez (pollinisateur), surveillance faune sauvage	78 000,00 €	62 000,00 €
2_Accompagner la mutation des paysages	P1_Connaissance et sensibilisation au cadre de vie	Observatoire du paysage (Creuse, Haute-Vienne)	16 000,00 €	12 000,00 €
	P2_Préservation des paysages	Signalétique valorisation du site des Monédières	4 000,00 €	3 000,00 €
	P3_Urbanisme	Etudes de bourg, atelier d'urbanisme rural	33 000,00 €	26 000,00 €
3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	P1_CTMA	Contrats Chavanon, Sources en action, Creuse amont : actions de suivis, communication, travaux milieux aquatiques, études continuité écologique, développement outil OSCTMA	88 000,00 €	65 000,00 €

Orientation	Programme	Objet des dépenses	Prévisions dépenses	Prévisions recettes
4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	P1_Patrimoine et savoir-faire	Stages savoir-faire pierre sèche, partenariat Fondation du patrimoine	24 000,00 €	14 000,00 €
	P2_Occitan	Réalisation d'un livret, films, cartes en occitan, organisation de veillées occitanes	18 000,00 €	12 000,00 €
5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	P1_Agriculture, alimentation	Voyage d'étude myrtille sauvage, valorisation des produits marqués, foncier	34 000,00 €	15 000,00 €
	P2_Forêt/Bois	Organisation cycle de conférences, communication	17 000,00 €	5 000,00 €
	P3_Tourisme	Acquisition éco-compteur, adhésion-formation MONA, marque valeur parc hébergement (plaques, malles), fête de l'écotourisme, carte touristique, signalétique site d'observation RICE	37 000,00 €	13 000,00 €
6_Devenir un territoire à énergie positive	P1_Plan Climat Energie Territorial	RICE (réalisation guide de l'éclairage, acquisition de matériels observatoire, communication), prestations d'animation défi de la transition/fresque du climat, commande groupée cuve eau	32 000,00 €	30 000,00 €
	P2_ENR	Sensibilisation (conférence, brochure), projets participatifs	7 000,00 €	6 000,00 €
	P3_Mobilité	Renouvellement vélos à assistance électrique	20 000,00 €	0,00 €
7_Transmettre les savoirs du territoire	P1_Public scolaire	Classes parc	32 000,00 €	7 000,00 €
	P2_Grand public	Programme d'animations, outils-supports-malles et jeux pédagogiques, réalisation et entretien sentiers d'interprétation, rénovation du four à pain	128 000,00 €	78 000,00 €
8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	P1_Culture	Partenariat Info Limousin, subventions manifestations culturelles, partenariat scène nationale d'Aubusson, volet culturel RICE	18 000,00 €	8 000,00 €
	P2_Communication	Journal du parc, vidéos promotion du territoire, sets de table, prestation de communication, concours photo...	86 000,00 €	20 000,00 €
	P3_Coopération	Aménagement vitrine OT ville-porte, projets IPAMAC	13 000,00 €	6 000,00 €
